

15^{ème} Tournoi scolaire d'échecs 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Le tournoi

L'Échiquier du Gâtinais organise le 15^{ème} Tournoi scolaire d'échecs de l'Agglomération du 25 janvier 2026. Cette manifestation regroupe 3 tournois individuels : un tournoi pour les collégiens et lycéens, 1 tournoi « A » homologué pour les primaires et 1 tournoi « B » non homologué de découverte.

Article 2 : Les règles

- Les règles du Jeu pour le tournoi A « principal » et le tournoi des collèges-Lycées sont celles actuelles de la FIDE. Les parties comptent pour le classement ELO Rapide.
- Les règles du Jeu pour le tournoi B « découverte » s'inspirent des règles de la FIDE mais sont adaptées pour ce tournoi d'initiation. Les parties ne comptent pas pour le classement ELO.
- Les appariements se font au Système Suisse intégral en 5 rondes.
- Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs préinscrits, à jour de leur inscription, qui se seront présentés au pointage avant 13h30. Le logiciel PAPI 3.3.8 est utilisé. Aucune inscription n'est possible sur place.
- Chaque joueur disposera de 15 minutes KO pour disputer la partie.
- Chaque joueur sera classé par addition des points marqués au cours des 5 rondes (victoire = 1 pt, nulle = ½ pt, défaite = 0 pt). Les ex-aequo seront départagés par le système Buchholz tronqué – Buchholz – Cumulatif.
- La partie est perdue si l'arbitre constate qu'un joueur a joué 2 coups illégaux.

Article 3 : Les horaires à titre indicatif

- 13h30 - Clôture des inscriptions
- 14h00 – Démarrage de la première ronde
- 18h30 – Fin de la remise des prix

Article 4 : Les droits d'inscription

Cette manifestation est ouverte aux écoliers, collégiens et lycéens.

La participation est de 3€ pour les joueurs qui n'avaient pas de licence A avant ce tournoi.

Article 5 : Les prix

- Prix individuels dans chaque tournoi selon la place et par catégorie pour les tournois « collèges » et tournoi « A ».
Récompenses pour tous. La répartition des prix sera affichée après la 3^e ronde.
- Prix collectifs par établissement pour les collèges et écoles. Le 1^{er} collège et la 1^{ère} école ayant une équipe complète (8 joueurs avec 2 filles minimum) sont qualifiés pour la phase académique.

Article 6 : La charte du joueur d'échecs

Chaque participant ou accompagnateur doit respecter les règles suivantes :

- Avoir une attitude convenable
- Seuls les joueurs ont accès à l'aire de jeu. Les parties hors-tournoi ne sont pas autorisées.
- Éviter tout dérangement des joueurs pendant le déroulement d'une ronde (silence, pas de flash). Les portables doivent être éteints. Toute sonnerie entraîne une défaite immédiate.
- Seuls les arbitres sont autorisés à intervenir sur une partie en cours.
- A la fin de la partie, les joueurs lèvent la main pour appeler l'arbitre. Ils ne doivent en aucun cas se lever sans autorisation d'un arbitre. Dès la partie finie, ils doivent quitter l'aire de jeu.
- Signalement et sanctions en cas d'abandon du tournoi non justifié
- Tout contrevenant est susceptible de recevoir un avertissement, voire une exclusion de la salle
- Les enfants restent sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur.

Article 7 :

L'arbitre principal du tournoi est Jacques MAZALTO. Il est secondé par des arbitres bénévoles dans chaque tournoi, chargés de faire respecter les règles, noter les résultats et intervenir auprès des joueurs.

Article 8 :

Tous les participants et accompagnateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre principal Jacques MAZALTO

L'Organisateur Vincent NORMAND